

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'île Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! TECHNO-FEU ATLANTIQUE
! 25 RUE DE LA BOISSIERE
!
! 44300 NANTES

! LE JOURNAL LA LOI
! 60, QUAI DES ORFÈVRES
!
! 75001 PARIS 01

Numéro RCS : NANTES B 353 271 067

<36943/1990B00169>

! Pièces déposées le 10/02/2000

! Numéro : 2000954

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 31/12/1999
! - Changement de président

BORDEREAU DE FRAIS

! Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR
! Soumis à Tva	39,00 FRF	5,95 EUR
! Montant Tva	8,03 FRF	1,22 EUR
! TOTAL T.T.C.	85,03 FRF	12,96 EUR

Le Greffier,

2000 GSH

TECHNO-FEU ATLANTIQUE

Société anonyme au capital de 589.600 francs
Siège social : 25 rue Boissière – 44300 Nantes
RCS Nantes B 353 271 067

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 31 DECEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le trente et un décembre,
A 11 heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission et nomination du président du conseil d'administration,
- pouvoirs en vue des formalités,
- questions diverses

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Georges Founion,
- Monsieur Pascal Faucon,
- Monsieur Alain Motz,
- Monsieur Michel Lahouati,

Monsieur Georges Founion préside la séance et constate que tous les Membres du Conseil sont présents et que ce dernier, régulièrement constitué, peut donc valablement délibérer.

DEMISSION ET NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Georges Founion fait part au conseil de son intention de démissionner de ses fonctions actuelles de président du conseil d'administration de la société et propose de désigner en remplacement Monsieur Pascal Faucon, en qualité de Président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration décident de désigner en remplacement de Monsieur Georges Founion, démissionnaire, Monsieur Pascal Faucon aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers, pour le compte de la société, sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

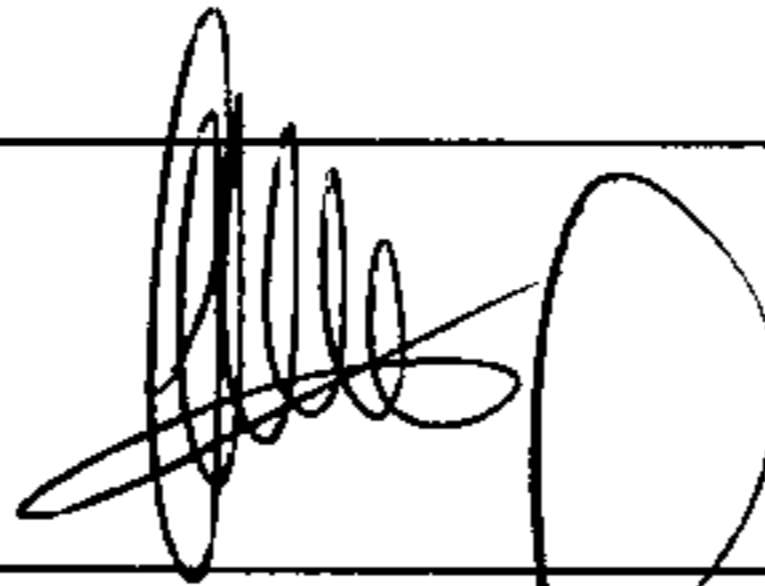
Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Monsieur Pascal Faucon déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment, en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par les statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents, par Monsieur Pascal Faucon pour acceptation des fonctions de Président du conseil d'administration.

Monsieur Pascal Faucon



Monsieur Alain Motz



Monsieur Michel Lahouati

